

GROUP 4 INSECTICIDE

OPTIGARD® Ant Gel Bait Insecticide

INSECTICIDE

COMMERCIAL

FOR USE IN COMMERCIAL, INDUSTRIAL AND RESIDENTIAL AREAS

For indoor and outdoor control of sugar feed ants which invade structures.

GUARANTEE:

Thiamethoxam 0.01%

Contains potassium sorbate at 0.03% and sodium benzoate at 0.03% as preservatives.

**READ THE LABEL AND ATTACHED PAMPHLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

REGISTRATION NO: **30788**
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: **120 g (4 x 30 g)**

Syngenta Canada Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Telephone: 1-877-964-3682

LABEL

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

FIRST AID

IN CASE OF POISONING, contact a physician or a poison control centre **IMMEDIATELY**. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin/clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15 – 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 – 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

There is no specific antidote if this product is ingested. Treat symptomatically. There is no known medical condition likely to be aggravated by the exposure.

PRECAUTIONS

DO NOT TREAT AREAS THAT ARE EASILY ACCESSIBLE TO CHILDREN AND PETS.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, socks and shoes, and chemical-resistant gloves when handling and applying the product, and during clean-up.

Wash hands thoroughly with soap and water after handling bait cartridges (syringes).

ENVIRONMENTAL HAZARDS

Toxic to bees and aquatic organisms.

STORAGE

Store in original container in a cool, dry area, out of reach of children and pets. To prevent contamination store this product away from food or feed.

DISPOSAL

1. Thoroughly empty the contents of the container into the application device.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer or provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

OPTIGARD® is a trademark of a Syngenta Group Company.

GROUP 4 INSECTICIDE

OPTIGARD[®] Ant Gel Bait Insecticide

INSECTICIDE

COMMERCIAL

FOR USE IN COMMERCIAL, INDUSTRIAL AND RESIDENTIAL AREAS

For indoor and outdoor control of sugar feed ants which invade structures.

GUARANTEE:

Thiamethoxam0.01%

Contains potassium sorbate at 0.03% and sodium benzoate at 0.03% as preservatives.

**READ THE LABEL AND THIS PAMPHLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

REGISTRATION NO: **30788**
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Syngenta Canada Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Telephone: 1-877-964-3682

PAMPHLET

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

FIRST AID

IN CASE OF POISONING, contact a physician or a poison control centre **IMMEDIATELY**. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin/clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15 – 20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15 – 20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

There is no specific antidote if this product is ingested. Treat symptomatically. There is no known medical condition likely to be aggravated by the exposure.

PRECAUTIONS

DO NOT TREAT AREAS THAT ARE EASILY ACCESSIBLE TO CHILDREN AND PETS.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, socks and shoes, and chemical-resistant gloves when handling and applying the product, and during clean-up.

Wash hands thoroughly with soap and water after handling bait cartridges (syringes).

ENVIRONMENTAL HAZARDS

Toxic to bees and aquatic organisms.

STORAGE

Store in original container in a cool, dry area, out of reach of children and pets. To prevent contamination store this product away from food or feed.

DISPOSAL

1. Thoroughly empty the contents of the container into the application device.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer or provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

PRODUCT INFORMATION

OPTIGARD® Ant Gel Bait Insecticide is designed for the control of ants which feed on sweets. Ants feeding on bait may return to the nest and transfer bait to other workers, the queen and their young, which may result in colony death. The likelihood of colony control is greatly affected by:

- Differences in biology and behaviours between species including susceptibility to thiamethoxam and transference (trophallaxis) behaviours
- The amount of bait available
- The size of the colony
- The percentage of the colony feeding on the bait

For effective management of ants, reduction of alternative food sources (such as honeydew-producing insects like aphids) inside and around the structure is critical. Long term control is most effectively obtained with a combination of methods used for ant management.

DIRECTIONS FOR USE

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Treated baits must be placed in locations NOT accessible to children, pets, livestock or wildlife OR in tamper-resistant bait stations.

Tamper-resistant bait stations must:

1. be constructed of high-strength material that is hard for children or animals to destroy;
2. be constructed so that the bait cannot be shaken out;
3. have an entrance which prevents children and non-target animals from reaching bait;
4. have an access panel which fastens securely and locks;

5. be able to be securely fastened to a surface;

Use only in sites listed on the product label.

Bait Application (Indoor and Outdoor Applications)

For indoor and outdoor control of sugar feeding ants which invade structures.

OPTIGARD Ant Gel Bait Insecticide can either be dispensed directly from the syringe applicator or by loading the syringe applicator into a commercially available bait injector.

Spot Treatment (Indoor and Outdoor): Bait must be placed in locations not accessible to children, pets, and non-target wildlife. Apply approximately 5 mm length of gel (~0.1 g) for each spot with a minimum of 1-3 spots per m² in locations where ants are observed actively foraging, entering the structure or next to ant trails found close to the structure. Apply in cracks, crevices, corners, holes and out of the way places. Common places to find and treat for ants include:

- under and behind kitchen appliances
- under sinks
- along baseboards
- around windows and door frames
- near pipes and water heaters
- in the attic, crawl space and garage
- food storage areas (See Application Within Food/Feed Handling Establishments)
- around soffits, eaves and weep holes
- areas of high moisture

Bait Station (Outdoor Only): When bait is used outdoors in locations that may be accessible to children, pets, and non-target wildlife, bait must be placed into refillable, tamper-resistant bait stations bearing the product name, active ingredient and guarantee, Pest Control Products Act registration number, and registrant contact information. Squeeze out approximately 5 cm length (~1 g) for each bait station. Close tamper-resistant stations securely after application. Place in locations where ants may enter the structure. Use a minimum of 1 to 3 bait stations per 10 m².

Inspect regularly after placing Optigard Ant Gel Bait Insecticide. If gel has been consumed and ants are still present, reapply. Use more bait spots in locations where ants eat entire placements within 1 to 2 days and ant activity remains high to ensure a continual supply of bait. Bait remaining for more than two weeks may need to be replaced for freshness.

If the area to be treated has been recently treated with insecticide, thoroughly clean the area before applying this bait. Do not spray insecticide over gel as this may cause the bait to become repellent.

Avoid applying gel where the surface temperature is exceedingly hot because the gel could liquefy.

Place bait where it won't be disturbed or contaminated by cleaning or work activities. Do not apply to areas that are routinely washed as bait may be removed or diluted and spread onto the surface. Do not treat food preparation surfaces.

Exposure to direct sunlight, extreme heat or cold and water may reduce length of bait effectiveness.

Application Within Food/Feed Handling Establishments

Food/feed areas include areas for receiving, storage, packing (canning, bottling, wrapping, boxing), preparing foods, edible waste storage, and enclosed processing systems (mills, dairies, edible oils, syrups). Serving areas are also considered a food/feed area when food is exposed and facility is in operation.

Application within food/feed areas of food/feed handling establishments is limited to crack and crevice treatment only. If bait contacts an exposed surface where food is handled, remove bait and wash exposed surface with an effective cleaning compound followed by a potable water rinse prior to use.

Apply directly into cracks and crevices with syringe applicator or bait injector. Place applicator tip into cracks, crevices, holes and other small openings where ants may travel and apply small amounts of bait per spot. Apply approximately 5 mm length of gel (~0.1 g) for each spot with a minimum of 1-3 spots per m². Apply bait between different elements of construction, between equipment and floors, openings into voids and hollow spaces in equipment bases and legs, walls, floors and ceilings, around plumbing pipes, doors and windows, cabinets, sinks, closets, stoves, and other equipment. Specifically target places where ants may enter the structure.

Do not apply bait to areas where food/feed utensils or processing surfaces may be contaminated.

Resistance-Management Recommendations

For resistance management, please note that OPTIGARD Ant Gel Bait Insecticide contains a Group 4 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to OPTIGARD Ant Gel Bait Insecticide and other Group 4 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticide is used repeatedly in the same areas. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

Where possible, rotate the use of OPTIGARD Ant Gel Bait Insecticide and other Group 4 insecticides with different groups that control the same pests.

Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.

Monitor treated pest populations for resistance development.

For further information and to report suspected resistance, contact Syngenta Canada Inc. company representatives at 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) or at www.syngenta.ca.

GROUPES 4 INSECTICIDE

Appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD®

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET
RÉSIDENTIELLES

Pour la suppression, à l'intérieur et à l'extérieur, des fourmis qui se nourrissent de choses
sucrées et qui envahissent les bâtiments.

GARANTIE :

Thiaméthoxame :0,01 %

Ce produit contient du sorbate de potassium à raison de 0,03 % et du benzoate de sodium à
raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30788**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **120 g (4 x 30 g)**

Syngenta Canada inc.
140, Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

LABEL

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Il n'existe aucune condition médicale connue susceptible d'être aggravée par une exposition à ce produit.

PRÉCAUTIONS

NE PAS EFFECTUER DE TRAITEMENT DANS LES ZONES AUXQUELLES LES ENFANTS ET LES ANIMAUX DE COMPAGNIE PEUVENT AVOIR ACCÈS FACILEMENT.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit et pendant les activités de nettoyage.

Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé les cartouches d'appât (seringues).

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les abeilles et les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Transférer entièrement le contenu de la cartouche dans le distributeur.
2. Rendre la cartouche vide inutilisable.
3. Éliminer la cartouche conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

OPTIGARD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPES 4 INSECTICIDE

Appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD®

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

POUR UTILISATION DANS LES ZONES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET
RÉSIDENTIELLES

Pour la suppression, à l'intérieur et à l'extérieur, des fourmis qui se nourrissent de choses
sucrées et qui envahissent les bâtiments.

GARANTIE :

Thiaméthoxame : 0,01 %

Ce produit contient du sorbate de potassium à raison de 0,03 % et du benzoate de sodium à
raison de 0,03 % à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **30788**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140, Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Il n'existe aucune condition médicale connue susceptible d'être aggravée par une exposition à ce produit.

PRÉCAUTIONS

NE PAS EFFECTUER DE TRAITEMENT DANS LES ZONES AUXQUELLES LES ENFANTS ET LES ANIMAUX DE COMPAGNIE PEUVENT AVOIR ACCÈS FACILEMENT.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit et pendant les activités de nettoyage.

Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après avoir manipulé les cartouches d'appât (seringues).

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Toxique pour les abeilles et les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

1. Transférer entièrement le contenu de la cartouche dans le distributeur.
2. Rendre la cartouche vide inutilisable.
3. Éliminer la cartouche conformément aux exigences provinciales.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED).

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD® est conçu pour la suppression des fourmis qui se nourrissent de choses sucrées. Les fourmis qui se nourrissent de l'appât peuvent retourner à leur nid et transférer l'appât aux autres ouvrières, à la reine et à ses petits, ce qui peut éliminer la colonie. La probabilité que la colonie soit éliminée est fonction de facteurs tels que :

- les différences biologiques et comportementales entre les espèces, notamment leur vulnérabilité au thiaméthoxame et leur manière d'échanger le matériel alimentaire (trophallaxie);
- la quantité d'appât disponible;
- la taille de la colonie;
- le pourcentage d'individus de la colonie se nourrissant de l'appât.

Pour lutter efficacement contre les fourmis, il faut réduire les autres sources d'aliments (p. ex. insectes producteurs de miellat comme les pucerons) à l'intérieur et autour du bâtiment. On obtiendra de meilleurs résultats à long terme si l'on utilise une combinaison de méthodes de lutte contre les fourmis.

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Les appâts traités doivent être placés à des endroits auxquels les enfants et les animaux de compagnie, d'élevage ou sauvages n'ont pas accès ou dans des distributeurs d'appât inviolables.

Les distributeurs d'appât inviolables doivent :

1. être faits de matériaux haute résistance que les enfants ou les animaux auront de la difficulté à détruire;
2. être conçus de façon que l'appât ne puisse en être expulsé;
3. avoir un orifice d'entrée empêchant les enfants et les animaux non ciblés d'avoir accès à l'appât;
4. avoir un panneau d'accès qui se ferme et se verrouille solidement;
5. pouvoir être fixés solidement sur une surface;

N'utiliser qu'aux endroits indiqués sur l'étiquette du produit.

Application de l'appât (intérieur et extérieur)

Pour la suppression, à l'intérieur et à l'extérieur, des fourmis qui se nourrissent de choses sucrées et qui envahissent les bâtiments.

L'appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD® peut être distribué directement avec la seringue ou par insertion de la seringue dans un distributeur d'appât vendu dans le commerce.

Traitement localisé (intérieur et extérieur) : Les appâts doivent être placés dans des endroits inaccessibles pour les enfants, les animaux de compagnie et les animaux sauvages non visés. Appliquer une bande de gel d'environ 5 mm de longueur (~0,1 g) à chaque point d'appâtage (au moins de 1 à 3 points/m²) là où on observe des fourmis s'alimenter activement ou entrer dans le bâtiment ou, encore, à côté des trajets empruntés par les fourmis à proximité du bâtiment. Appliquer dans les fissures, les crevasses, les coins, les trous et à des endroits en retrait. Parmi les endroits appropriés pour appâter les fourmis, mentionnons :

- en dessous ou en arrière des appareils de cuisine
- sous les éviers
- le long des plinthes
- autour des fenêtres et des encadrements de portes
- près des tuyaux et des chauffe-eau
- dans les greniers, les vides sanitaires et les garages
- dans les garde-manger (Voir la section Application dans les établissements où des aliments de consommation humaine ou animale sont manipulés)
- autour des soffites, des corniches et des barbacanes
- dans les zones fortement humides

Distributeurs d'appâts (extérieur seulement) : Lorsque les appâts sont utilisés à l'extérieur dans des endroits auxquels des enfants, des animaux de compagnie et des animaux sauvages non visés peuvent avoir accès, ceux-ci doivent être placés dans des distributeurs rechargeables et inviolables sur lesquels figure le nom du produit, l'ingrédient actif et la garantie, le numéro

d'homologation émis en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et les coordonnées de la personne ressource du titulaire d'homologation. Extraire une bande de produit d'environ 5 cm de longueur (environ 1 g) dans chaque distributeur. Bien refermer les distributeurs inviolables après la mise en place de l'appât. Placer à des endroits où les fourmis pourront entrer dans le bâtiment. Utiliser au moins de 1 à 3 distributeurs d'appâts par 10 m².

Inspecter régulièrement après avoir placé l'appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD. Si le gel a été consommé et que des fourmis sont toujours présentes, procéder à un nouveau traitement. Utiliser plusieurs points d'appâtage aux endroits où les fourmis consomment l'appât en entier pendant 1 à 2 jours et où l'activité des fourmis demeure élevée pour assurer un approvisionnement continu en appât. Au bout de deux semaines, il peut être nécessaire de remplacer l'appât par un appât frais.

Si la zone à traiter a été récemment traitée avec un insecticide, nettoyer soigneusement celle-ci avant d'appliquer l'appât. Ne pas vaporiser d'insecticide sur le gel, car l'appât pourrait avoir un effet répulsif sur les fourmis.

Éviter d'appliquer le gel là où la température de surface est extrêmement élevée, car le gel pourrait se liquéfier.

Placer l'appât à un endroit où il ne sera pas déplacé ou contaminé par les activités de nettoyage ou les activités professionnelles. Ne pas appliquer dans les zones qui sont régulièrement lavées car l'appât peut être éliminé ou dilué et étalé sur la surface. Ne pas traiter les surfaces de préparation des aliments.

L'exposition à la lumière directe du soleil, à une chaleur ou à un froid extrême et à l'eau peut réduire la durée de vie de l'appât.

Application dans les établissements où des aliments de consommation humaine ou animale sont manipulés

Les zones de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale comprennent les aires de réception, de stockage, d'emballage (mise en conserve, embouteillage, enveloppage, mise en caisse), de préparation des aliments et de stockage des matières résiduelles comestibles et incluent les systèmes de transformation en circuit fermé (minoteries, laiteries et fabriques d'huiles alimentaires et de sirops). Les aires de restauration sont également considérées comme des zones de manipulation des aliments de consommation humaine ou animale lorsque les aliments sont exposés et lorsque l'installation est opérationnelle.

L'application dans les zones où des aliments de consommation humaine ou animale sont manipulés est limitée aux fissures et aux crevasses uniquement. Si l'appât entre en contact avec une surface exposée où des aliments sont manipulés, enlever l'appât et laver la surface exposée avec un produit de nettoyage efficace puis rincer avec de l'eau potable avant d'utiliser cette surface.

Appliquer directement dans les fissures et les crevasses avec la seringue ou l'injecteur d'appât. Placer l'embout de l'applicateur dans les fissures, les crevasses, les trous et toute autre petite ouverture par où les fourmis peuvent circuler et appliquer de petites quantités d'appât en divers points. Appliquer une bande de gel d'environ 5 mm de longueur (~0,1 g) à chaque point d'appâtage (au moins de 1 à 3 points/m²). Appliquer l'appât entre les différents

éléments du bâtiment, entre l'équipement et les planchers, dans les ouvertures donnant sur les espaces creux et vides à la base de l'équipement et les pattes de l'équipement, sur les murs, les planchers et les plafonds, autour des tuyaux de plomberie, des portes et des fenêtres, des armoires, des évier, des placards, des cuisinières et des autres appareils. Cibler particulièrement les endroits par lesquels les fourmis peuvent entrer dans le bâtiment.

Ne pas appliquer l'appât à des endroits où il y a un risque de contamination des ustensiles servant à manipuler les aliments ou des surfaces de préparation des aliments.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD, insecticide du groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée au même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides

Dans la mesure du possible, alterner l'appât insecticide anti-fourmis en gel OPTIGARD et d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le <http://www.syngenta.ca>.

OPTIGARD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.